

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Proposition 30-CÉ-2018-2019 École bleue

30-CÉ-2018-
2019

Résolution pour une école bleue

ATTENDU QUE les élèves du comité environnement jeunesse de l'école Monseigneur-A.-M.-Parent sont de futurs citoyens décideurs et que l'environnement de la planète et ses ressources sont une préoccupation pour leur bien-être futur;

ATTENDU QUE les élèves du comité environnement jeunesse de l'école Monseigneur-A.-M.-Parent ont entamé l'année dernière (2017-2018) une sensibilisation auprès de leurs pairs et obtenu auprès de la direction des changements majeurs dans la gestion de l'eau potable, dans notre milieu de vie;

ATTENDU QUE les directions ont accepté de poser des gestes concrets pour éliminer les entraves à une bonne gestion de l'eau;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que l'école Monseigneur-A.-M.-Parent reconnaît et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que l'école Monseigneur-A.-M.-Parent reconnaît que l'eau est un bien commun et qu'à ce titre, elle doit demeurer du domaine public;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que la vente d'eau embouteillée est bannie de notre établissement;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que des fontaines d'eau sont disposées dans l'école afin de permettre le remplissage des gourdes d'eau;

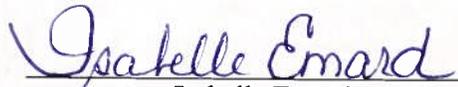
QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que des gourdes d'eau sont vendues à prix modique aux élèves et au personnel de l'école;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que lors d'événements publics dans notre école, la pratique de l'eau embouteillée est éliminée;

QU'IL SOIT EN OUTRE ENTENDU que cette résolution se veut un engagement à perpétuité.

Il est donc proposé que la présente résolution soit adoptée afin que l'école Monseigneur-A.-M.-Parent obtienne la certification « Communauté bleue », conformément aux critères demandés.

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Isabelle Emard
Vice-présidente


Serge Caron
Directeur

2019-02-21

Réf. : \\adm.csmv.qc.ca\partages\084\SecrtaireGestion\Mes documents\CE\AD-03-09-01_CE-2018-2019\AD-03-09-01_resolution_30_CE_2018-2019_ecole_bleue.docx